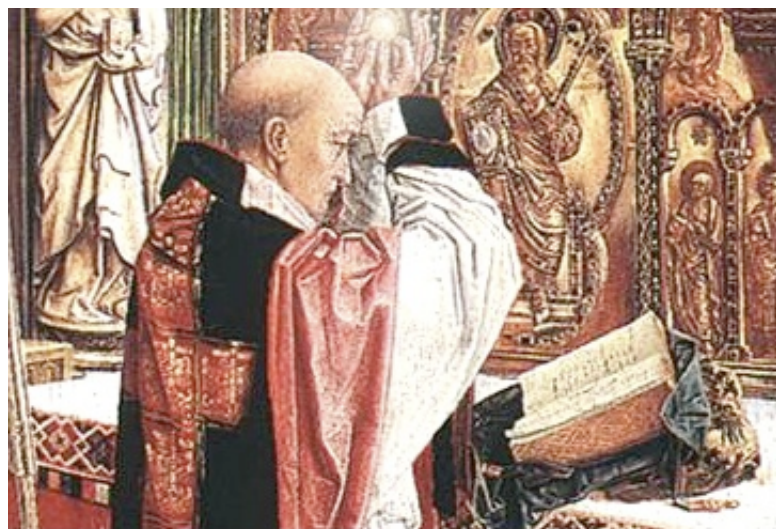


## A propos des formes du rite romain

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Enquête et analyse](#), [Humeur](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 5 septembre 2018



Un lecteur nous invite à diffuser **l'éditorial du bulletin de la tradition catholique en Corse "A Crucetta"** (n°118, Septembre et Octobre 2018) où **l'abbé Mercury revient sur les formes du rite romain**. L'abbé Mercury a été prêtre de la FSSPX. Il a rejoint depuis quelques années le diocèse d'Ajaccio et essaie de développer la forme extraordinaire en application du Motu Proprio de 2007 dans le diocèse.

A partir de ce mois de septembre, par décision de Mgr de Germay, la Messe traditionnelle, dite dans la forme extraordinaire, sera célébrée deux dimanches par mois à Bastia. Nous nous réjouissons de cette décision sans cacher, pour autant, les oppositions larvées à la mise en place de telles célébrations.

Le Motu Proprio Summorum Pontificum de Benoît XVI mettaient les curés eux mêmes dans l'obligation de répondre aux demandes de leurs paroissiens, sans même que l'autorité épiscopale n'ait à se prononcer. Sauf qu'il y a toujours la nécessité de vérifier qu'une telle pratique n'entraînera pas de désordres et ne portera pas atteinte à la communion ecclésiale, ce qui ressort du rôle de l'évêque.

La communion ecclésiale est supposée se faire principalement autour de la Nouvelle Messe, dite dans la forme ordinaire. Forme ordinaire / forme extraordinaire. Ces deux expressions peuvent être entendues différemment.

La forme ordinaire peut désigner le rite habituellement célébré dans l'Eglise

aujourd'hui. La forme extraordinaire revêtirait donc un caractère exceptionnel. Elle devrait être célébrée rarement, un peu comme une relique insigne qu'on sort de temps en temps et qui finit par sentir le renfermé ou le formol.

Cette interprétation se heurte toutefois à la lettre du Motu Proprio puisque l'obligation des Curés s'étend non seulement à la Messe dominicale, mais aussi à celle des jours de semaine. A ce compte, si les Pasteurs avaient obtempéré en 2007, la célébration extraordinaire serait maintenant tout aussi habituelle que l'ordinaire.

C'est pourquoi il faut comprendre autrement la catégorisation de Benoît XVI. Le Pape parlait des richesses de la Messe traditionnelle par rapport à la nouvelle. L'épithète « extraordinaire » s'entend alors de quelque chose de sublime, qui s'écarte du niveau moyen et plus commun. C'est le sentiment de beaucoup de prêtres qui découvrent la forme extraordinaire : un trésor inestimable.

D'où la question : pourquoi nous contenterions-nous à toute force du plus commun quand on possède le plus beau et le plus grand ? L'Eglise gagnerait à mettre en valeur son meilleur patrimoine. D'autant que ce choix est sans doute une des solutions à la crise actuelle des vocations.

Abbé Hervé Mercury

[A Crucetta](#)